

MARDI 10 MAI 2016 : LE CESE A VOTE SON AVIS
« L'IMPACT DU CHOMAGE SUR LES PERSONNES ET LEUR ENTOURAGE :
MIEUX PREVENIR ET ACCOMPAGNER »

En 2017, 200 millions de personnes seront au chômage à l'échelle mondiale, selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Devenu un phénomène massif et structurel en Europe, le chômage est une préoccupation première des Français¹ et une source d'insécurité et d'instabilité.

La société porte un regard négatif sur les chômeurs, alors que la dégradation de la conjoncture économique les empêche d'exercer leurs potentialités dans la vie active et crée des dommages considérables sur leur santé.

Dans son avis « L'impact du chômage sur les personnes et leur entourage : mieux prévenir et accompagner » rapporté par Mme Jacqueline Farache (Groupe CGT) au nom de la section des affaires sociales et de la santé, le CESE formule un ensemble de recommandations concrètes pour attirer l'attention de tous les acteurs et décideurs et accompagner les personnes au chômage. L'avis a été présenté à l'assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental le 10 mai 2016 et adopté à l'unanimité des 199 présents.

FAIRE EVOLUER L'IMAGE DES PERSONNES AU CHOMAGE

La moitié des actifs a connu ou connaîtra au moins une période d'interruption d'activité au cours de son parcours. **10,6% de la population active est au chômage** aujourd'hui. Cette période est de plus en plus longue, particulièrement pour les jeunes. La **durée moyenne de la période de chômage s'élevait à 478 jours**, fin 2015 (soit 1 an et quatre mois) ; une **situation génératrice de désillusions et de perte d'espoir en l'avenir**.

Afin que la société prenne conscience de la gravité des effets de certains jugements et comportements dévalorisants, **le CESE préconise l'impulsion d'une politique publique adaptée et coordonnée**. Bien que les personnes au chômage soient victimes d'une situation qu'elles ne maîtrisent pas, la société, loin de les considérer comme telles, porte sur elles un regard pouvant amplifier leur malaise dans une période où la bienveillance est nécessaire. Respecter la dignité des personnes au chômage, c'est leur permettre de conserver l'estime d'elles-mêmes, leur éviter de « perdre pied », limiter les atteintes à leur santé et à celle de leurs proches et *in fine*, favoriser une reprise d'emploi.

Notre assemblée préconise la **reconnaissance de la précarité sociale comme un facteur de discrimination au titre des critères de discrimination prohibés par la loi**. Cette reconnaissance permettrait au Défenseur des droits d'intervenir et ainsi de favoriser un égal accès de tous et toutes aux droits et à un traitement digne. Par ailleurs, le CESE recommande que **les services de l'Etat engagent une campagne d'information et de sensibilisation contribuant à restaurer l'image des chômeurs**. L'objectif serait double : prévenir les comportements discriminatoires et promouvoir le droit des personnes au chômage à être traitées à égale dignité de tous.

¹ Enquête d'Opinion Harris Interactive, *Bilan de l'année 2015 et perspective pour 2016*

DEVELOPPER LA PRISE EN CHARGE PREVENTIVE AU PLAN PSYCHIQUE ET PHYSIQUE

Alors que le chômage atteint des niveaux très élevés, **la connaissance des traumatismes et des troubles qu'il occasionne reste un domaine peu exploré et largement ignoré**. Conduites addictives, détérioration de la santé physique et mentale, surmortalité : le chômage est source de nombreuses pathologies dont il importe de prévenir les incidences. **Le CESE recommande donc que soient diligentées des études épidémiologiques ciblées sur la population des chômeurs** pour mieux cerner les facteurs de risque. Le CESE propose également la mise en place de **dispositifs d'écoute** offrant aux personnes inscrites à Pôle emploi la possibilité d'accéder à un **soutien psychologique**.

Notre assemblée insiste pour une **plus grande mobilisation des centres d'examen de santé (CES)** de la branche Assurance maladie de la sécurité sociale afin de favoriser la prise en charge préventive consécutive à la perte d'emploi.

Les coûts directs du chômage représenteraient 6% du PIB (120 milliards €) : l'augmentation des maladies et pathologies liées au chômage, au stress et à la crainte de perdre son emploi, sont en effet autant de coût indirects qui provoquent une explosion des dépenses de santé et creusent le déficit des caisses d'Assurance maladie. Le CESE recommande la **réalisation d'une évaluation des coûts indirects du chômage pour l'Assurance maladie** afin de réinvestir dans la réparation et dans la prévention des effets sanitaires du chômage sur les assurés sociaux.

RENFORCER LE CARACTERE GLOBAL DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement des personnes en situation de chômage est un enjeu essentiel autant pour la personne que pour ses proches. La vie de famille est ainsi l'une des « victimes collatérales » du chômage : risque de ruptures conjugales (ex. à la suite du licenciement collectif de près de 700 salariés de Continental, les sources syndicales font état de 250 séparations), dévalorisation de ses compétences parentales, génération « boomerang » etc. sont autant de situations qui justifient selon le CESE la conduite **d'études sociologiques et statistiques** afin de mettre en place des dispositifs préventifs (**soutien à la conjugalité et à la parentalité...**).

Il est par ailleurs nécessaire d'**améliorer la qualité de l'accueil à Pôle emploi**, en diffusant un **guide d'accueil et d'accompagnement du demandeur d'emploi** qui pourrait être élaboré par l'agence en collaboration avec les différentes parties prenantes. Parallèlement, **l'inscription dans des dynamiques associatives est à encourager** aussi bien pour aider les personnes dans leur recherche d'emploi que **pour leur permettre de s'insérer socialement et faciliter leur reconstruction**.

Enfin, il est fondamental pour le CESE de **garantir l'accès de tous aux services publics** en sanctionnant notamment le refus d'accès des enfants à la cantine et en adoptant des barèmes accessibles pouvant aller jusqu'à la gratuité. De même, le CESE insiste **sur l'importance du développement des modes d'accueil des jeunes enfants, et dans ce cadre**, pour que la signature de l'accord entre l'Etat, la CNAF et Pôle emploi relatif au développement de crèches à vocation d'insertion professionnelle en direction des parents en recherche d'emploi, soit accélérée.

« Les personnes au chômage doivent être considérées par la société. Sans-emploi ou en sous-emploi, ces personnes ont des potentialités propres qu’elles veulent explorer, et c’est en les soutenant et en les accompagnant durant leur période de recherche d’un emploi décent, que nous pourrons limiter les dommages sur leur santé et celle de leur entourage », souligne la rapporteure Jacqueline Farache.

Contacts presse :

Delphine BOSCH 01 44 69 30 35 / 06 99 37 61 76 delphine.bosc@clai2.com

Victor BOURY 01 80 50 53 14 / 06 61 34 22 22 victor.boury@clai2.com

Emilie HUMANN 01 44 69 54 05 / 07 77 26 24 60 emilie.humann@clai2.com